



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/1696 du 19 juin 2024, retirant l'approbation de la substance active acibenzolar-S-méthyle,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique BION 50 WG

de la société SYNGENTA FRANCE S.A.

numéro de dossier n°2024-2160

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active acibenzolar-S-méthyle par le règlement d'exécution (UE) 2024/1696 du 19 juin 2024,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à **compter du 10 janvier 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.





Informations générales sur le produit	
	BION 50 WG
Noms du produit	BOOST
	INSSIMO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE S.A.
	1228 Chemin de l'Hobit
	31790 SAINT-SAUVEUR
	France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	500 g/kg - acibenzolar-S-méthyle
Numéro d'intrant	9600526
Numéro d'AMM	9600526
Fonction	Stimulation des défenses naturelles
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait		
Date de retrait	10/01/2025	
Date limite pour la vente et la distribution	10/04/2025	
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	10/07/2025	

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2023-1884 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

09/10/2024

—pocusigned by: Charlotte Grastilleur

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)